

DOSSIER DE CANDIDATURE POUR L'OBTENTION DE L'HABILITATION A DIRIGER DES RECHERCHES

*Le candidat doit obligatoirement avoir **un garant**, Professeur HDR à l'UVSQ qui l'encadrera pendant toute la durée de la procédure HDR.*

- ☐ SCIENCES SOCIALES
- ☐ DROIT ET SCIENCE POLITIQUE
- ☐ INSTITUT D'ETUDES CULTURELLES ET INTERNATIONALES
- ☐ INSTITUT SUPERIEUR DE MANAGEMENT

1-Constitution du Dossier scientifique et administratif

Dossier scientifique

- Un Curriculum Vitae détaillé comprenant la liste exhaustive des publications, y compris celles qui ne figureront pas dans le dossier.
- Un mémoire de synthèse original présentant les travaux inédits réalisés depuis la soutenance de thèse ainsi qu'un regard du candidat sur son itinéraire intellectuel.
- Un volume reproduisant une sélection d'articles, chapitres d'ouvrages collectifs ou d'actes de colloques publiés depuis la soutenance de la thèse.
- La photocopie des diplômes (les diplômes étrangers devront être traduits).

Dossier administratif, à transmettre par courriel

- La fiche récapitulative
- La proposition de jury à faire remplir par le garant avec au moins trois rapporteurs habilités à diriger des recherches, extérieurs à votre laboratoire ou à votre service et avec lesquels vous n'avez aucune publication en commun. Pour chaque membre proposé, préciser le statut, le laboratoire d'affectation, ainsi que les coordonnées détaillées (adresse, téléphone, courriel).
- Le résumé français/anglais de vos travaux d'une dizaine de ligne (sur un document Word)
 - 📖 Le jury de soutenance doit comporter au moins 5 membres (HDR), dont au moins la moitié d'extérieurs à l'établissement et au moins la moitié de professeurs ou assimilés. Il doit comporter le garant et, si possible, les trois rapporteurs. Le président du Jury sera désigné par le Jury, parmi les membres lors de la soutenance.

Variations selon les disciplines :

En sociologie, il est recommandé de joindre en plus, une photocopie de la couverture et table des matières des ouvrages publiés ou dirigés. A noter : le mémoire de synthèse peut aussi être scindé en deux en mettant dans un volume séparé, la notice biographique retraçant votre itinéraire scientifique (20-30 pages) et votre mémoire de synthèse original (environ 150 pages).

En économie, le mémoire de synthèse original d'une centaine de pages présente les travaux passés réalisés depuis la soutenance de thèse et les travaux à venir ainsi que votre regard sur votre itinéraire intellectuel. Votre mémoire présente aussi les perspectives et vos futurs projets de recherches.

En géographie, deux mémoires :

- un exercice d'égo-géographie avec un regard porté sur son itinéraire intellectuel, étayé par une synthèse de ses recherches passées
- un travail original portant sur ses recherches en cours non publiées.

2- Déclenchement de la procédure

Au plus tard, 3 mois avant la date de soutenance, transmettre **7 exemplaires** de votre dossier scientifique à l'Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines :

DIRECTION DE SOUTIEN A LA RECHERCHE

Service Formation et Ecoles Doctorales

Christelle LOMBARDI

55 avenue de Paris - 78035 VERSAILLES Cedex

Tél. : 01 39 25 78 41

christelle.lombardi@uvsq.fr

3- Désignation et examen du manuscrit par les rapporteurs

Après expertise de votre dossier de candidature à l'HDR par la commission, vous serez informé (e) par courriel de sa décision.

En cas de décision favorable, le service FED se chargera de contacter vos rapporteurs, parallèlement vous leur transmettez vos manuscrits. Leur avis rédigé sera rendu au service FED, dans un délai maximum de 4 semaines.

Il est attendu des rapporteurs qu'ils donnent leur avis sans ambiguïté, les rapports se concluent donc par un « avis favorable » ou un « avis défavorable » à l'autorisation de soutenance.

4- Autorisation de soutenance

Le service FED transmet le formulaire d'autorisation de soutenance à la commission accompagné des rapports d'expertise des rapporteurs. Celle-ci précise la décision prise sur le formulaire et le signe.

Après avoir été déclarée recevable par la Commission HDR compétente, votre autorisation de soutenance sera soumise à la commission recherche de l'Université, siégeant en formation restreinte.

Quelle que soit la décision prise par la CRFR, vous recevrez une copie des trois rapports qui ont été établis sur vos travaux.

En cas de décision favorable, le service FED adressera aux membres du jury la convocation officielle à la soutenance, précisant le lieu, la salle, la date et l'horaire celle-ci, accompagnée de la copie des rapports des rapporteurs. Parallèlement le candidat transmettra son manuscrit aux membres du jury non rapporteurs.

5- Inscription administrative à l'UVSQ

Avant votre soutenance, vous devez être inscrit(e) à l'Université pour l'année en cours. Un dossier d'inscription vous sera adressé, à retourner au service FED, compléter avec le règlement des frais d'inscription.

6-Diffusion de la soutenance

Le service FED saisie l'avis de soutenance sur le site Internet institutionnel de l'UVSQ. Il est de la responsabilité du candidat et de son garant de diffuser l'information sur la soutenance sur d'autres vecteurs d'informations.